

Contrat Local de Santé des Crêtes Préardennaises : 53 fiches-actions pour le territoire de la communauté de communes

Dossier de presse

6 décembre 2016

Contacts presse

ARS Grand Est : Mylène Marthely, 03 26 21 81 62, ars-grandest-communication@ars.sante.fr

Communauté de Communes : Ophélie Hébuterne, 03 24 35 22 22, communication@lescrettes.fr



SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ

Signature du Contrat Local de Santé (CLS) des Crêtes Préardennaises

page 3

LES ACTIONS DU CLS EN UN COUP D'OEIL

Les 53 fiches-actions du Contrat Local de Santé

page 4

EN SAVOIR PLUS SUR LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

page 6

Nancy, le 24 novembre

Signature du Contrat Local de Santé (CLS) des Crêtes Préardennaises

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardenne-Meuse, associées à la Préfecture des Ardennes, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes et au Conseil Départemental des Ardennes, ont signé, ce 6 décembre, le Contrat Local de Santé (CLS) des Crêtes Préardennaises.

Une démarche partenariale...

Un CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, avec l'objectif d'améliorer pour tous les habitants d'un territoire, et notamment les plus fragiles, l'accès à une offre de soins adaptée. Dès 2015, la Communauté de Communes a formalisé son engagement avec l'ex-ARS Champagne-Ardenne et la MSA Marne-Ardenne-Meuse pour une démarche de contractualisation en santé sur l'ensemble de son territoire. Un accord cadre a été signé en ce sens en juin 2015.

... en faveur de la santé des habitants

La mise en œuvre du dispositif permet de mieux coordonner les politiques de santé et de développer des actions adaptées sur le territoire. Les Crêtes Préardennaises regroupent 94 communes, soit 1/5^e du département des Ardennes et comptent plus de 22 000 habitants.

Une première phase de diagnostic a été conduite à partir d'une étude documentaire, de questionnaires à destination des élus, des habitants et des professionnels de santé. Le diagnostic territorial partagé a fait émerger des caractéristiques propres à ce territoire entièrement rural : taux de mortalité générale et prématurée importants, faible densité des médecins généralistes et chirurgiens-dentistes, expositions environnementales susceptibles de présenter un risque pour la santé... Ce diagnostic conjoint a permis de dégager des thématiques prioritaires.

53 fiches-actions

Les travaux conduits avec les acteurs locaux en groupe de travail ont abouti à la rédaction de 53 fiches-actions visant à améliorer l'état de santé des habitants du territoire des Crêtes Préardennaises. Le CLS s'organise autour de trois grands objectifs stratégiques :

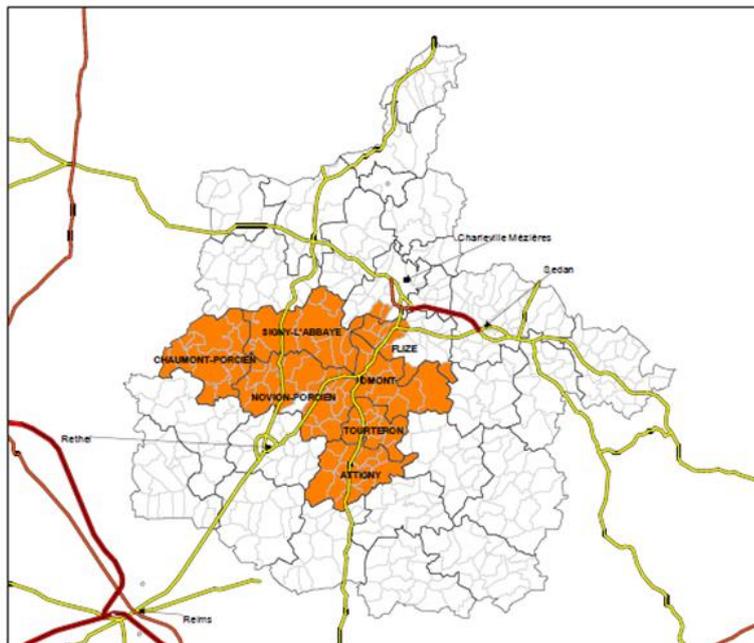
- Améliorer l'accès aux soins et aux droits de santé,
- Développer la prévention et la promotion de la santé (lutte contre les addictions, valorisation de l'offre préventive...),
- Améliorer les conditions de santé environnementale (qualité de l'eau, de l'air...).

Le CLS porte sur une durée de 5 ans, de 2017 à 2021.

Contacts presse

ARS Grand Est : Mylène Marthely, 03 26 21 81 62
ars-grandest-communication@ars.sante.fr
Communauté de Communes : Ophélie Hébuterne,
03 24 35 22 22, communication@lescrettes.fr

LES 53 ACTIONS DU CLS EN UN COUP D'OEIL



Le Contrat Local de Santé pour la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sera téléchargeable sur les sites suivants :

- ▶ www.ars.grand-est.sante.fr
- ▶ <http://www.cretespreardennaises.fr/>

Cinq groupes de travail, animés conjointement par l'ARS, la MSA et la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, ont été constitués à partir des cinq thématiques définies par le comité de pilotage. Ces groupes de travail ont rassemblé les principaux acteurs locaux, institutions (CPAM, Education Nationale...), partenaires, associations, élus, professionnels de santé et habitants. De janvier à juin 2016, ils se sont réunis 18 fois avec au total environ 70 participants.

AXE N°1 – Améliorer l'accès aux soins et aux droits de santé

- *Fiche-action 1 : Rendre plus lisible l'offre en consultations spécialisées*
- *Fiche-action 2 : Soutenir financièrement le recours aux prothèses auditives et aux lunettes*
- *Fiche-action 3 : Faciliter le recours à l'IVG sur le territoire*
- *Fiche-action 4 : Faciliter l'accès à une assurance complémentaire santé adaptée*
- *Fiche-action 5 : Informer sur les possibilités d'aide et de prises en charge de certaines dépenses de santé*
- *Fiche-action 6 : Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif d'appui aux médecins généralistes (coordinatrice d'intervention en médecine générale)*
- *Fiche-action 7 : Promouvoir l'accueil de stagiaires en médecine générale*
- *Fiche-action 8 : Valoriser l'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé*

AXE N°2– Développer la prévention et la promotion de la santé

- *Fiche-action 9 : Créer un support avec les numéros et adresses utiles*
- *Fiche-action 10 : Identifier une personne relais par village*
- *Fiche-action 11 : Constituer un réseau de médiateurs de santé au sein de la population*
- *Fiche-action 12 : Communiquer sur les campagnes dépistages nationales et les bilans de santé*
- *Fiche-action 13 : Promouvoir le « Sport Santé Bien Etre » auprès des associations sportives*
- *Fiche-action 14 : Présenter et former les animateurs sportifs au sport santé bien être*
- *Fiche-action 15 : Aider financièrement les structures labellisées sur le créneau sport santé*
- *Fiche-action 16 : Former un animateur sportif à la réalisation de bilans médico-sportifs*
- *Fiche-action 17 : Organiser des ateliers-découverte « sport santé »*
- *Fiche-action 18 : Informer les médecins, professionnels paramédicaux et associations sportives sur le "sport santé"*

- *Fiche-action 19 : Communiquer auprès du grand public sur les bienfaits du "sport santé bien être"*
- *Fiche-action 20 : Faire bouger avec la marche*
- *Fiche-action 21 : Créer des moments d'échanges entre les personnes âgées au café du village*
- *Fiche-action 22 : Développer les « cafés des parents » sur le territoire de la Communauté de Communes*
- *Fiche-action 23 : Etudier la mise en place de groupe de paroles pour les malades et les aidants*
- *Fiche-action 24 : Développer des actions auprès des adolescents de la MFR*
- *Fiche-action 25 : Apporter l'information et l'éducation à la sexualité et à la parentalité auprès des jeunes*
- *Fiche-action 26 : Développer l'éducation alimentaire et sensorielle en primaire*
- *Fiche-action 27 : Mettre en œuvre des ateliers alimentaires dans les classes*
- *Fiche-action 28 : Sensibiliser les équipes municipales à la prévention des addictions (alcool)*
- *Fiche-action 29 : Sensibiliser les professionnels sur les addictions*
- *Fiche-action 30 : Sensibiliser les professionnels proposant des boissons alcoolisées*
- *Fiche-action 31 : Lutter contre la pédiculose*
- *Fiche-action 32 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes*
- *Fiche-action 33 : Réduire les nuisances sonores générées par les établissements diffusant de la musique amplifiée*
- *Fiche-action 34 : Mesurer le niveau de bruit dans les restaurants scolaires*
- *Fiche-action 35 : Etendre le dépistage de la rétinopathie chez les diabétiques à d'autres problèmes oculaires*
- *Fiche-action 36 : Expérimenter la télémédecine dans le cadre du pied diabétique*

AXE N°3 – Améliorer les conditions de santé environnementale

- *Fiche-action 37 : Finaliser les procédures de protection des captages d'eau potable*
- *Fiche-action 38 : Améliorer la sécurisation des captages d'eau potable*
- *Fiche-action 39 : Aider à la conversion au bio pour les agriculteurs à proximité d'un captage d'eau potable*
- *Fiche-action 40 : Développer l'agroforesterie*
- *Fiche-action 41 : Améliorer les systèmes de traitement de désinfection de l'eau : équipement des différents captages d'eau avec un système de traitement adapté*
- *Fiche-action 42 : Former les techniciens et les élus aux bonnes pratiques en matière de gestion et d'exploitation d'un captage d'eau et d'un réseau de distribution d'eau potable*
- *Fiche-action 43 : Mesurer la qualité de l'eau des rivières et identifier les zones à risque*
- *Fiche-action 44 : Etudier la qualité de l'air intérieur dans les écoles, crèches et locaux périscolaires*
- *Fiche-action 45 : Sensibiliser et former les personnes dans les ERP recevant des enfants*
- *Fiche-action 46 : Sensibiliser et renforcer les connaissances dans le choix des matériaux, produits d'entretien et d'hygiène*
- *Fiche-action 47 : Mettre en place des ateliers de fabrication de produits d'hygiène, ménagers ou peinture*
- *Fiche-action 48 : Mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air extérieur et assurer la diffusion des résultats*
- *Fiche-action 49 : Sensibiliser les jardiniers amateurs aux techniques naturelles de jardinage*
- *Fiche-action 50 : Sensibiliser les habitants à la nécessité de l'assainissement*
- *Fiche-action 51 : Soutenir financièrement l'assainissement non collectif*
- *Fiche-action 52 : Améliorer les signalements de situation d'habitat précaire*
- *Fiche-action 53 : Mettre en place un dispositif financier dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.*

EN SAVOIR PLUS SUR LE CLS

Une mesure législative innovante

Issu de la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire de juillet 2009, conforté par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé adoptée le 26 janvier 2016, cet outil de la démocratie sanitaire, souple et modulable a l'ambition, tout en assurant sa cohérence avec les plans nationaux, régionaux et les priorités de Santé Publique, de répondre aux attentes de la population, des élus et des professionnels œuvrant sur ce territoire. Il a aussi pour vocation principale de définir des priorités d'actions et de favoriser la coordination des partenaires pour une efficacité optimale au service de la santé de la population locale.

Un contrat associant les acteurs du territoire

Les usagers, les élus, les professionnels et les partenaires institutionnels et associatifs du territoire ont été associés à l'élaboration du Contrat Local de Santé dès la réalisation du diagnostic partagé. Leur implication dans les groupes de travail s'est poursuivie jusqu'à l'écriture des fiches-actions.

/// ARS Grand Est

3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard : 03 83 39 30 30

 Suivez-nous sur Twitter : @ars_grand_est

 www.ars.grand-est.sante.fr